

BULLETIN DES RÉGIONS

Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec



Table des matières

- Du nouveau du côté du financement fédéral en itinérance : pp. 2-3
 - La Politique en itinérance du RSIQ fait du bruit à Québec : p. 4-5
 - Travaux sur le Cadre de référence en itinérance : p. 6
 - Dossier Santé Mentale : pp. 7-8
 - Dossier Femmes en situation d'itinérance : p. 8
-
- Campagne sur le Soutien communautaire en logement social : p. 9
 - Dossier Judiciarisation : pp. 9-10
 - Recherche du Refuge des Jeunes de Montréal : p. 11
 - Recherche sur l'équipe itinérante de Laval : p. 11
 - Capsule du Collectif de recherche sur l'itinérance : p. 12
 - Informations générales sur le RSIQ : p. 12

La prochaine édition du Bulletin des régions est prévue pour le printemps 2007.

**ENVOYEZ-NOUS VOS ARTICLES
ou vos sujets d'articles
DÈS AUJOURD'HUI !**



Parlez-nous de vos projets actuellement en réalisation

Faites-nous part de vos coups de gueule !

Rapportez-nous l'actualité de votre région

Du nouveau du côté du financement fédéral en itinérance

IPAC : une mobilisation qui a porté fruit

L'automne 2006 a été marqué par une forte mobilisation en faveur du renouvellement du programme fédéral existant : IPAC (Initiative de partenariats en action communautaire) en vue d'obtenir de nouveaux argents pour les groupes en itinérance.

Le 18 décembre 2006, avait lieu une importante journée d'actions en faveur d'IPAC : à Québec, Sherbrooke, Drummondville, Gatineau, Montréal, nos membres se mobilisaient. Au total, 500 personnes ont participé à des actions colorées. À Sherbrooke, on faisait du squeegee au centre-ville, à Drummond, on manifestait devant les bureaux de l'Armée canadienne, à Québec devant Service Canada. À Gatineau, une marche en musique s'est déroulée jusqu'aux bureaux de la ministre Diane Finley.

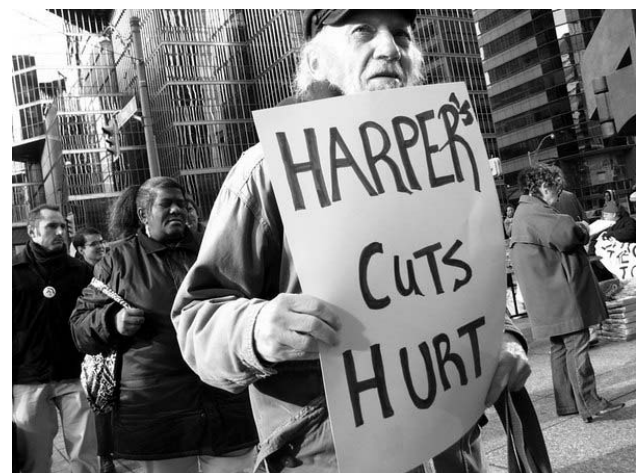


À Montréal, les manifestants se sont rassemblés devant le secrétariat national des sans-abri et ont ensuite rendu visite au Père Noël du Complexe Desjardins pour lui déposer leur demande d'un cadeau de Noël un peu spécial. (voir ci-contre, photo : David Viannay). Y ont participé les membres du RAPSIM ainsi que ceux de la table de concertation de Longueuil, et des groupes de Laval et Lanaudière. (Photo ci-dessus : Julie Leblanc) Des chants de Noël revisités ont été interprétés par nos chorales militantes. À noter la présence de plusieurs députés (bloquistes, péquistes et libéraux) ainsi que celle de l'artiste Dan Bigras à Montréal.



À la même date, les groupes de Toronto servaient la dinde de Noël devant les bureaux du ministre fédéral des finances Jim Flaherty.

Photo : John Bonnar



IPLI : un nouveau programme en construction

Le lendemain de notre journée d'actions, la ministre fédérale Diane Finley, alors en charge des Ressources humaines et du Développement social, annonçait à Ottawa l'attribution de 270 millions \$ pour 2007-2009 à une nouvelle **Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI)**. Un autre 256 millions \$ servira à prolonger de deux ans les programmes de rénovation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à l'intention des ménages à faible revenu.

L'annonce du 19 décembre de la nouvelle SPLI qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2007, a été accueillie avec soulagement par le RSIQ et les groupes québécois en itinérance, même s'il est déplorable que la ministre ait attendu à la veille de Noël pour faire une telle annonce. Toutefois, plusieurs questions se posaient à l'annonce de cette stratégie et des programmes qu'elle comporte dont l'IPLI (Initiative des partenariats de lutte à l'itinérance) et continuent de se poser :

- ✓ **Quand** l'argent sera-t-il effectivement disponible pour les groupes ? On souhaite que cela permette d'éviter une rupture de services tant redoutée dans l'ensemble des régions du Québec tout comme ailleurs au Canada. Sinon, des mesures de transition devraient être envisagées pour les interventions humaines actuellement réalisées avec l'argent IPAC. Il est encore réalisable de livrer des montants IPLI à compter du 1^{er} avril. C'est souhaitable également pour le développement de nouveaux projets afin que ceux-ci puissent démarrer le plus tôt possible.
- ✓ **Quels types d'interventions** et d'investissements l'IPLI permettra ? est-ce que le programme sera généraliste ou exclusivement tourné vers le logement ? Nous souhaitons qu'il permette une diversité d'interventions menées dans une diversité d'organismes comme le faisait IPAC.
- ✓ Quelle part de la SPLI sera réservée à l'IPLI ? Nous demandons que cela soit davantage que les **montants alloués** à l'IPAC dans l'ancienne INSA considérant l'ampleur des besoins sur le terrain.
- ✓ Quelle est la place que va occuper le milieu dans cette nouvelle stratégie ? Il est crucial de préserver l'**aspect communautaire** qu'avait l'IPAC et qui était un de ses points forts de l'avis de tous.

À l'heure d'écrire ces lignes, nous n'avons pas plus d'informations à vous livrer sur l'IPLI. Les modalités sont en cours d'élaboration à Ottawa et doivent être approuvées courant février par le Conseil du trésor, avant de pouvoir être divulguées. En parallèle, des négociations ont débuté avec le gouvernement du Québec, partenaire dans la mise en œuvre des argents au Québec. Le ministre Couillard, qui a mentionné plusieurs fois IPAC lors des échanges à l'Assemblée l'automne dernier, a demandé à Ottawa la prolongation administrative d'IPAC (c'est-à-dire sans nouvel argent) pour que les projets en retard (notamment les constructions ou rénovations) puissent être achevés.

Le RSIQ suit le dossier de très près, avec des contacts réguliers auprès de l'administration fédérale, des rencontres de prévues avec les fonctionnaires et la ministre responsable à Québec et une demande pendante auprès du nouveau ministre fédéral Monte Solberg qui a hérité du dossier lors du récent remaniement ministériel. Nous encourageons également les partis d'opposition à suivre les développements, et à intervenir en Chambre pour talonner le ministre Solberg.

Vous serez sollicités pour nous appuyer dans nos représentations. **Une campagne de fax se déroule présentement. Vous pouvez aussi contacter votre député fédéral quelle que soit son affiliation par téléphone ou courrier afin de le sensibiliser au dossier** (coordonnées disponibles au : www.parl.gc.ca).

Nous sommes à 60 jours du 31 mars : il est URGENT de mettre IPLI en place tant pour les quelques 200 intervenants payés avec IPAC que pour les milliers de personnes qui bénéficient de leurs interventions sur une base quotidienne. D'autres besoins sont à répondre également, il est donc important qu'IPLI soit là rapidement pour financer de nouveaux projets.

L'IPLI occupera une demie journée dans le cadre de la rencontre de travail des 8 et 9 février 2007 organisée par le RSIQ pour faire le point sur ses stratégies. Pour tout renseignement et pour vous inscrire, contactez nous à : nathalie.rech@videotron.ca ou (514) 528-6466. La rencontre se déroule au Centre 7400 à Montréal et il y a seulement 30 places pour les membres.

La Politique en itinérance du RSIQ fait du bruit à Québec

La demande d'une Commission parlementaire rejetée

Après le lancement en novembre à l'Assemblée nationale du document « **Pour une Politique en itinérance** », la première plateforme nationale de revendications du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec, nous avons fait la demande, appuyés par l'opposition officielle, de la tenue d'une commission parlementaire sur l'itinérance.



Cette demande a été appuyée par une campagne de fax à laquelle ont participé en une semaine près de 150 de nos membres. Une conférence de presse a aussi été organisée à la Maison du Père, conjointement avec les députés péquistes, Nicolas Girard et Martin Lemay (respectivement élus dans Gouin et Sainte-Marie Saint-Jacques et porte parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et de solidarité sociale et en matière d'habitation). Cet événement, qui s'est tenu le 3 décembre 2006, réunissait aussi des membres du RAPSIM et l'artiste Dan Bigras.

À la suite de la conférence de presse qui a eu une excellente couverture médiatique ce qui a permis de donner une visibilité à la question et de mettre de la pression sur le politique, plusieurs échanges ont eu lieu entre Nicolas Girard et le ministre de la Santé et des Services sociaux Philippe Couillard pendant la période de questions à l'Assemblée. Ce dernier ne s'est pas montré très favorable à la tenue d'une commission parlementaire alléguant que le MSSS travaillait - avec la collaboration du RSIQ - sur un cadre de référence en itinérance et que cela démontrait de la volonté gouvernementale de lutter contre le phénomène de l'itinérance (voir article p. 6).

Le 13 décembre 2006, la Commission des affaires sociales (CAS)- présidée par le député libéral Russell Copeman - s'est réunie pour statuer sur cette demande présentée par le Parti Québécois et appuyée par la députée adéquiste membre de la CAS. Les membres libéraux de la CAS (majoritaires au sein de la CAS) ont rejeté la demande de commission sur l'itinérance. Ce n'est donc pas tout de suite que nous aurons un débat public sur l'ensemble des enjeux reliés à l'itinérance. Cela nous aurait permis d'amener la vision globale élaborée dans la Politique du RSIQ et les préoccupations liées à la réalisation des DESC (droits économiques, sociaux et culturels) des personnes itinérantes et à la situation des organismes. Cela aurait permis d'interpeller l'ensemble des ministères concernés par la question et non pas seulement le MSSS, et d'amorcer le travail sur une Politique intergouvernementale en matière d'itinérance qui s'attaque aux problématiques structurelles à l'origine de l'itinérance : la pauvreté, les problèmes de logement, la judiciarisation, l'éducation, l'intégration au travail, la médicalisation des problèmes sociaux, la protection de la jeunesse, etc.

La diffusion de la plateforme se poursuit

Un engagement fort et de tous, c'est - malgré le refus de la CAS - toujours ce que nous poursuivons en continuant nos représentations avec la Politique en itinérance élaborée par le RSIQ.

Des rencontres avec différents ministères, ainsi qu'avec des regroupements communautaires ont eu lieu et se poursuivent. Différents événements en région ont eu lieu, dont un lancement à Vaudreuil-Dorion par la table itinérance de Vaudreuil-Soulanges le 24 janvier. (Photo : Dominique Provencher St-Cyr)



Le Collectif régional de lutte à l'itinérance de l'Outaouais (CRIO) donne une conférence de presse le 2 février à Gatineau à 11h pour lancer la Politique dans la région.

Nous ferons le point sur la Politique (actions menées et stratégies à entreprendre) lors d'une rencontre de 2 jours où 25 de nos membres se réuniront.

L'horaire prévoit des présentations sur les droits économiques et sociaux, sur la mobilisation citoyenne et sur les mouvements sociaux. **Alexa Leblanc** (pour la Ligue des droits et libertés), **Bill Clennett** (militant de longue date en défense de droits dans l'Outaouais) et **Roger Blanchette** (professeur à l'UQO) seront nos conférenciers invités. Des moments seront aussi réservés à des échanges portant sur la mobilisation autour des enjeux liés à l'itinérance et les stratégies du RSIQ.

Lieu : Centre 7400 à Montréal (7400, rue St-Laurent)

Date : **jeudi 8 et vendredi 9 février 2007**

De l'hébergement est prévu sur place pour les participants de l'extérieur de la région montréalaise.

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, contactez nous à : nathalie.rech@videotron.ca ou (514) 528-6466.

Nos revendications liées au financement des groupes (auprès de Québec)

Le 26 janvier dernier avait lieu une rencontre avec les responsables au MSSS des dossiers itinérance et du PSOC pour aborder la question du financement de base des groupes en itinérance. Cette rencontre a permis de faire part de nos préoccupations à l'égard de la situation de sous-financement des groupes en itinérance. Voici quelques-uns de nos constats. Dans toutes les régions du Québec, il existe des groupes qui réalisent des interventions en itinérance qui sont cruciales pour leur communauté et pourtant leur mission n'est pas reconnue et financée par le PSOC. Ceux des groupes en itinérance qui reçoivent du PSOC rentrent dans différentes catégories (ex : personnes démunies, dépendances, femmes, jeunes, santé mentale) puisqu'il n'y a pas de catégorie itinérance. Ils ont généralement peu profité des augmentations globales ou régionales de l'enveloppe PSOC, sauf ceux qui sont en santé mentale ou en hébergement femmes. Le sous-financement des groupes est un problème répandu même si vécu différemment selon les groupes. Il a des conséquences très négatives sur les groupes au niveau de l'organisation des services et de la gestion des ressources humaines (roulement important, difficultés de rétention et de recrutement dues aux conditions de travail peu concurrentielles, alourdissement de la charge de travail, etc.). En bout de ligne, ceci se répercute sur les usagers puisque l'essence de notre travail est la création de liens significatifs entre usagers et intervenants.

Au MSSS, on nous dit être conscient de ces problématiques et vouloir améliorer le financement des groupes, mais tout dépend du budget de développement octroyé par le MSSS aux Agences, de la part qu'elles décideront d'octroyer à la bonification du PSOC et des secteurs qu'elles privilégieront. Il est donc important que les groupes fassent aussi part au niveau régional de leurs préoccupations.

La plateforme a fait l'objet d'une réédition à 2 000 copies, le premier millier d'exemplaires étant déjà épuisé. Vous pouvez passer vos commandes. Contactez-nous !

Un résumé de 2 pages est également disponible en version PDF.

La version anglaise de la Politique est maintenant disponible (seulement en version électronique). Consultez la section Politique des pages RSIQ du www.rapsim.org.

Cadre de référence en itinérance :

Un des moyens pour faire avancer la Politique en itinérance

Par Pierre Gaudreau, coordonnateur, Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)

Le Ministère de la santé et des services sociaux a réactivé le groupe de travail visant à produire son Cadre de référence en itinérance. L'objectif de ce cadre est d'établir les balises de l'orientation du MSSS en itinérance, en visant notamment à aligner l'action des Agences régionales de la Santé et des services sociaux. Le cadre visera aussi à interpeller les autres ministères du gouvernement du Québec quant à leurs responsabilités à l'égard de l'itinérance et à nommer les autres paliers de gouvernement concernés.

Le travail autour de ce cadre permet de faire avancer la demande d'une Politique en itinérance. Les interventions des représentants du communautaire dans ce groupe travail (Pierre Gaudreau du RAPSIM, François Roy, président du RSIQ de Logement occupe de Gatineau et Michel Simard du Havre à Trois-Rivières) qui portent une vision globale de l'itinérance sont bien reçues et intégrées dans les travaux.

Un débat public demeure nécessaire

En décembre dernier, la demande d'une Commission Parlementaire sur l'itinérance a été rejetée par la majorité libérale à la Commission des affaires sociales, tel que l'avaient dicté le ministre Couillard et le journal La Presse en éditorial, en arguant que les travaux sur le cadre de référence apporteraient une réponse à notre demande.

Cette réponse toute aussi fautive qu'elle soit a eu le mérite de rendre public les travaux autour de ce cadre et d'accroître la pression sur le ministère. Dès le 12 janvier, une nouvelle rencontre du groupe de travail avait lieu, où un échéancier accéléré des travaux était déposé.

Une première version de ce cadre de référence en itinérance doit être soumise une consultation ce printemps, dans des modalités que le ministère doit établir et qui ne sont pas encore connues. Ce sera l'occasion de relancer la nécessité d'un débat public sur les enjeux de l'itinérance passant notamment par la tenue d'une Commission parlementaire ouverte et itinérante*.

Le calendrier risque d'être fort chamboulé par la tenue probable d'élections québécoises. Il est important de maintenir la pression, avec notre propre agenda, pour faire avancer la reconnaissance du besoin d'une Politique en itinérance. Pour un, le RAPSIM multipliera les actions en ce sens dans les prochains mois : des ateliers de formation sur la Politique seront offerts à ses 73 membres; les revendications de l'axe Droit de cité feront l'objet d'un Forum de l'Opération Droits Devant et une assemblée publique sur la Politique sera organisée en avril, de pair avec des représentations avec les éluEs et candidatEs pour faire avancer la Politique et ses revendications.

Pour une Commission parlementaire itinérante

Il serait intéressant que les députéEs ne siègent pas qu'à Québec et se déplacent pour venir rencontrer le milieu là où sont les besoins. Des précédents existent, ainsi en 1986 la commission parlementaire du gouvernement libéral sur la levée de l'interdiction de transformer des logements en condos s'était déplacée à Montréal. Le message fortement exprimé avait amené le gouvernement à renforcer plutôt qu'alléger la protection du parc de logements. Plus récemment, en 2004, le ministre des Finances Yves Séguin avait fait une tournée de consultation pré-budgétaire dans plusieurs régions.

Plan d'action gouvernementale en Santé mentale

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec a édité en 1989 la *Politique de santé mentale* dont découle un *Plan d'action en santé mentale 2005-2010* (édité en juin 2006) intitulé *La force des liens* et un nouveau Cadre de référence- *Pour la promotion, le respect et la défense des droits en santé mentale* – auquel a contribué l'Association des groupes d'intervention en défense de droits en santé mentale (AGIDD-SMQ).

Concernant le Plan d'action, l'AGIDD avait plusieurs réserves importantes. Tout d'abord, les règles devant encadrer le **partenariat avec les personnes utilisatrices** sont floues et le MSSS n'encourage pas vraiment le réseau à poursuivre dans ce sens. Ensuite, l'AGIDD relève que des éléments-clés n'apparaissent pas dans les principes directeurs : la question du respect et de la promotion des droits devrait y être réaffirmée haut et fort. Le plan devrait aussi contenir les différentes orientations du

MSSS concernant la pratique en santé mentale, par exemple en ce qui concerne les **mesures de contrôle** que sont l'isolement, la contention et les substances chimiques. Par ailleurs, si la **sensibilisation** est un objectif important énoncé dans le plan, le MSSS passe sous silence le **préjugé** selon lequel les personnes atteintes de maladie mentale sont dangereuses, préjugé renforcé par des événements tragiques comme la tuerie de Dawson en septembre dernier. De plus, si l'on souhaite renforcer la participation des personnes, il faut également que l'**information** soit améliorée, particulièrement à l'égard des traitements et de la médication. Enfin, la situation des jeunes sortant de centres jeunesse avec des problématiques de santé mentale est particulièrement préoccupante ; pourtant le plan n'en fait pas mention. Bref, le Plan fait peu de place aux personnes elles-mêmes.

Pour plus d'infos, contactez l'AGIDD-SMQ :
(514) 523-3443

Désinstitutionnalisation : Une nouvelle vague qui inquiète

Par Pierre Gaudreau, coordonnateur RAPSIM

Pour respecter le Plan d'action en santé mentale du Ministère de la santé et des services sociaux, l'Hôpital psychiatrique Louis-H. Lafontaine devra fermer d'ici trois ans 249 de ses 531 lits, soit près de la moitié de ses places (*La Presse, 20 janvier 2007*). Après plusieurs vagues de désinstitutionnalisation échelonnées sur des décennies, cette nouvelle annonce a de quoi inquiéter.

Où iront ces personnes, quel appui leur sera-t-il donné, ainsi qu'aux personnes et organismes qui les accueillent ? Est-il pertinent de désinstitutionnaliser ces personnes. Le désirent-elles, est-ce possible ?

La désinstitutionnalisation n'est pas en soi une mauvaise chose. Pour beaucoup de personnes, elle a signifié une alternative à l'internement. Vivant dans des ressources d'hébergement gérées par des organismes ou des familles, ce transfert a voulu dire une amélioration de leurs conditions de vie, plus d'autonomie, moins de contrôle de l'institution. Mais il y a eu des ratés.

Le manque de soutien apporté au milieu a été un des gros problèmes, le budget n'a pas suivi. Les organismes en santé mentale ont bénéficié d'un accroissement de leur financement, mais cela a été souvent insuffisant pour faire face à la demande conséquente à la désins... et à son corollaire, la non institutionnalisation.

Le fait de beaucoup moins institutionnaliser les personnes ayant des problèmes de santé mentale est une bonne chose, dans la mesure où le soutien qui leur est offert dans la communauté est adéquat : dans l'offre de logement ou d'hébergement, au niveau des services médicaux, communautaires et alternatifs qui sont disponibles. Or le bât blesse. Cela a été le cas dans le passé et c'est encore le cas aujourd'hui :

- L'Hôpital Louis H. Lafontaine souhaite envoyer une partie de ses patients dans des Centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD). Mais le Ministère de la Santé, dans un autre plan d'action, a décidé de réduire ses places en CHSLD...alors que la population vieillit. À Montréal cela veut dire la fermeture de 2200 des 14 000 places, toujours d'ici 3 ans. On ferme des lits en comptant sur un réseau qui en ferme lui aussi !

- Ce n'est pas atypique. L'automne dernier, le CHUM annonçait la fermeture de l'urgence psychiatrique de St-Luc. Comparaisant peu après en commission parlementaire, le PDG de l'Agence, David Levine, affirmait de bonne foi que cela était une option en discussion, alors que cela était coulé dans le béton. Cette incohérence dans la planification gouvernementale est assez incroyable, considérant les ressources qui y sont consacrées au ministère, dans les hôpitaux, à l'Agence régionale de la Santé, dans les CSSS, etc. Tout cela dans un réseau qui relève d'un même gouvernement, d'un seul ministère et d'un ministre, Philippe Couillard, en poste depuis 4 ans !

- La pression sur les ressources intermédiaires et celles de types familiales, deux réseaux déjà saturés, augmentera donc tant par la fermeture de lits en santé mentale qu'en CHSLD.

- Le parc de logements sociaux est déjà insuffisant, tant à l'Office municipal d'habitation avec ses HLM, que pour les organismes sans but lucratif en habitation qui logent notamment des locataires ayant des problèmes de santé mentale. **Pour accueillir davantage de personnes vulnérables, la construction de nouvelles unités de logement social et le financement du soutien communautaire qui est offert aux locataires sont des pré-requis incontournables.**

La volonté des gestionnaires n'est pas de mettre du monde à la rue, leur volonté est... budgétaire. Répondant à des mandats du ministère, on ferme des lits, en espérant de pas trop perdre de monde. Mais le milieu, qui étouffe déjà sous la pression, n'est pas capable de répondre à cet accroissement de la demande.

Avant d'être mis en application, cette nouvelle vague de désinstitutionalisation doit être revue. Dans les conditions actuelles, elle risque de signifier une détérioration des conditions de vie d'un grand nombre de personnes visées. Les services auxquels elles ont droit seront réduits. D'autres personnes se retrouveront exploitées par des ressources privées, en chambres minables et d'autres seront à la rue. Cela peut et doit être évité.

FEMMES en situation d'itinérance

RAIIQ : l'étude sur les femmes en situation d'errance et d'itinérance dans la région de Québec devrait être achevée prochainement. On vous tient au courant...

Plan gouvernemental en matière de condition féminine

Le Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine publiait récemment son *Plan d'action 2007-2010 Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Celui-ci propose une approche transversale (à quand une telle approche dans le domaine de l'itinérance ?) et 6 grandes orientations pour atteindre l'égalité de fait entre les genres : 1) Promotion de modèles et de comportements égalitaires; 2) Égalité économique; 3) Conciliation travail / famille; 4) des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes ; 5) Respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans les milieux de vie ; 6) Une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles. Pour prévenir et contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles, la mesure 55 prévoit de réserver 50 unités d'Accès Logis à des femmes itinérantes. On sait que certaines femmes pour éviter de se retrouver carrément à la rue, acceptent des conditions souvent inadéquates de cohabitation qui les exposent à la violence et l'abus. À Montréal seulement, sur 639 logements dans le Volet 3 d'AccèsLogis - Clientèle à risque d'itinérance et à besoins particuliers, 125 logements sont pour des femmes dont 47 pour des jeunes mères.

Pour une enveloppe dédiée au financement du SOUTIEN COMMUNAUTAIRE EN LOGEMENT SOCIAL

Par Patricia Viannay, organisatrice communautaire Dossier Logement au RAPSIM

Le financement du soutien communautaire est une revendication nationale des groupes en itinérance (Pour une Politique en itinérance – page 19). Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) et la Fédération des OSBL en habitation de Montréal (FOHM) ont lancé une campagne pré-budgétaire et pré-électorale dans le but d'obtenir un financement dédié au soutien communautaire. Les groupes montréalais demandent aux députéEs et aux partis en lice de s'engager définitivement sur cet enjeu avec **une enveloppe d'au moins 12 millions \$, récurrente et gérée régionalement, et ce, dès le prochain budget** et dans toutes les plateformes électorales. Avec 22 milliards \$ dans ses coffres, le Ministère de la santé et des services sociaux a les moyens de financer une intervention qui a fait ses preuves en stabilisant des milliers de locataires et évitant ainsi des aller-retour à la rue et/ou en institution.

Si votre groupe offre du soutien communautaire en logement social, votre ville, votre région souhaitent en développer, nous vous encourageons à vous joindre à cette campagne afin que le plus de députéEs et/ou candidatEs répondent aux besoins du milieu en débloquent une enveloppe. *Pour plus d'informations, contactez Patricia au : 514-879-1949 / patricia.viannay@qc.aira.com*

JUDICIARISATION des personnes itinérantes

Un jugement en Ontario contre le squeegee

(d'après La Presse du 20 janvier 2007)

La Cour d'appel de l'Ontario a débouté 11 *squeegees* qui s'estimaient lésés par une loi provinciale interdisant de mendier auprès des automobilistes. Le 17 janvier 2007, trois juges de la Cour d'appel de l'Ontario ont statué qu'un *squeegee* a le droit de solliciter de l'argent en échange de ses services : la Charte des droits et libertés protège cette forme de liberté d'expression. Cependant, **au nom de la sécurité routière**, interdire la pratique du lavage éclair des pare-brise est une limite acceptable de la liberté d'expression des *squeegees* ontariens. Peter Rosenthal, l'avocat de 11 hommes déclarés coupables en 2001 de sollicitation en vertu de la Safe Streets Act, étudie la possibilité de porter le jugement en appel.

La Presse a interviewé Éric Denis, alias Roach, a vécu dans la rue, un peu partout au Canada, de 1994 à 2002. Désormais cinéaste, il est l'auteur de Roach Trip, qui décrit sa vie de punk squeegee. Roach, également candidat indépendant aux élections fédérales de 2006 dans Outremont et impliqué dans le site www.HomelessNation.org, est probablement l'ex-squeegee québécois le plus médiatisé. Selon lui « ce que ce jugement dit, au fond, c'est que ce n'est pas grave de passer par-dessus les droits constitutionnels pour barrer les *squeegees*. »

Si l'on doit convenir que l'Ontario est plus sévère envers les *squeegees*, on ne peut pas dire que le Québec soit non plus exemplaire, preuve en est la forte judiciarisation des personnes en situation d'itinérance, à Montréal comme ailleurs dans la province.

Journée Forum Opération Droits devant

L'Opération Droits devant du RAPSIM, pratique de défense de droits intervenant sur la situation judiciaire des personnes itinérantes et l'occupation de l'espace public, tiendra son 5e FORUM le **vendredi 16 mars prochain** de 10h à 16h30 à l'UQAM.

Cette journée regroupera principalement des intervenantEs des ressources communautaires montréalaises, mais aussi des universitaires et juristes, jeunes comme moins jeunes. Cette journée

honorant le travail effectué et à venir dans le domaine de la défense de droits des moins nantiEs sera divisé en trois parties :

1. **Droits de cité et de citoyenneté** : discussion sur le contenu et approfondissement des revendications de l'Axe «Droit de cité» de la Politique en itinérance du RSIQ
2. **Questionner le discours utilisé pour justifier la répression** : Conférence-midi avec Marie-Ève Sylvestre, professeure à la faculté de droit civil de l'Université d'Ottawa
3. **Dérive criminelle en matière de gestion de l'espace public** : Forum de discussion animé par Claire Thiboutot, directrice de Stella (défense de droits des travailleuses du sexe).

Si vous souhaitez participer à ce forum, écrivez à bernard.stjacques@qc.aira.com ou téléphonez au RAPSIM au (514) 879-1949.



Des nouvelles de la Clinique Droits Devant

La clinique communautaire d'accompagnement juridique du RAPSIM est en demande. En effet, plusieurs organismes de Montréal ou directement des personnes itinérantes ont fait appel à ses services, tant pour répondre à des questions d'ordre juridique qu'à des demandes d'accompagnement (à la cour municipale ou pour des prises d'ententes).

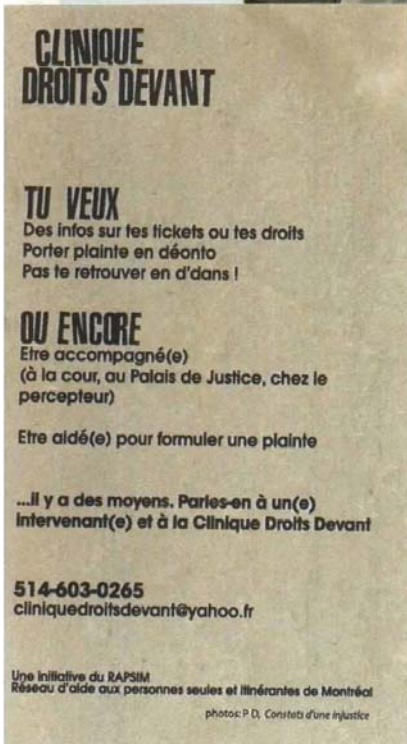
Dans les faits, en date du 29 janvier 2007 et depuis son ouverture, le 20 novembre 2006 :

- ✓ 48 personnes et/ou organismes ont reçu des réponses à leurs demandes d'informations (en lien avec leurs droits, recours possibles lors d'abus, procédures...)
- ✓ 6 accompagnements chez le percepteur pour des ententes de travaux compensatoires ou de paiement ont été effectués
- ✓ 4 accompagnements lors de procès ou d'audiences (de nature pénale et criminelle)
- ✓ 4 formations sur la procédure pénale, un survol de la procédure criminelle et les recours possibles lors d'abus policiers ou autres, ont été données aux organismes communautaires

Malheureusement, le financement de la Clinique Droits Devant reste précaire. Nous attendons des réponses afin de poursuivre nos activités durant l'été. Mais en attendant, nous continuons de répondre aux nombreuses demandes !

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Isabelle Raffestin, intervenante-formatrice en droits à la Clinique Droits Devant, au 514-879-1949 (RAPSIM) ou 514-603-0265. cliniquedroitsdevant@yahoo.fr

Photo : Philippe Desrochers, *Constats d'injustice*.



Forum international sur la gestion autonome de la médication (GAM) :

3-4-5 avril 2007. Pour plus d'infos contactez le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ) au (514) 523-7919

Recherches en itinérance

Le Refuge des jeunes de Montréal publie une étude anthropologique sur le parcours de 21 jeunes hommes de la rue :

« La rue, un chemin tracé d'avance ? »

C'est le chercheur et intervenant Christian Levac en collaboration avec la DG du Refuge, France Labelle, qui a produit cette recherche. Cela a nécessité plus de 3 ans de travail, dont 14 mois à suivre les jeunes dans leur univers quotidien : la rue. Le 1^{er} objectif de la recherche était de donner la parole aux jeunes et d'en faire des producteurs de savoirs. C'est réussi puisque l'étude de plus de 300 pages est avant tout un recueil de mots de ces « combattants », d'histoires de vie permettant de comprendre les ruptures qui ont conduit ces jeunes à la rue, et de témoignages permettant d'appréhender leur expérience de la rue, et d'être en mesure de mieux les aider.

Pour vous procurer la recherche ou son résumé, contactez le Refuge au (514) 849-4221. pour mieux connaître cet organisme, visitez www.refugedesjeunes.org

Projet de recherche-action évaluative en partenariat avec l'Équipe Itinérante du CSSS de Laval

Par Aude Fournier, Baptiste Godrie et Christopher McAll

Implantée depuis cinq ans au sein du CSSS de Laval, l'Équipe Itinérante exerce une action sur le plan de la santé et des services sociaux auprès des personnes itinérantes ou à risque de le devenir, en partenariat avec les secteurs communautaire, public et privé de Laval. L'Équipe a fait appel au Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, la discrimination et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) et au Centre affilié universitaire CSSS Jeanne-Mance afin d'évaluer **les impacts de leurs interventions par une recherche-action participative évaluative (RAPE)** et plus particulièrement sur **l'amélioration des conditions de vie, l'état de santé et le bien-être des populations itinérantes ou à risque** vivant sur le territoire de Laval. Dans une perspective d'amélioration des services offerts à ces populations, nous voulons être en mesure, avec les membres de l'Équipe Itinérante, de **dénoter les interventions qui ont le plus et le moins porté fruit** à cet égard et, le cas échéant, de **proposer des pistes pour les consolider, les étendre, ou les transformer**. Nous considérons qu'au cœur de l'évaluation participative se trouvent le doute, comme ressort pour questionner la pertinence d'une action, la participation, comme reconnaissance de la capacité des acteurs à réagir et à proposer et le projet, comme assurance de la dynamique des acteurs sans lesquels le changement reste improbable .

Les finalités de la RAPE ne se situent pas dans la quantification des résultats du projet, comme dans les évaluations traditionnelles, mais davantage dans **la compréhension des impacts et du sens de l'action sociale**, avec comme principe de base l'amélioration des conditions de vie d'une population donnée.

Notre démarche de recherche comporte trois volets principaux : 1) analyser les discours de différents acteurs sociaux (intervenants de l'Équipe, ressources partenaires, personnes itinérantes ou à risque), 2) regarder de plus près les trajectoires de vie de personnes avec différents profils ayant bénéficié des services de l'Équipe Itinérante et, 3) réaliser une recherche documentaire à partir des documents produits par l'Équipe et de la littérature scientifique disponible sur l'itinérance. Tout au long de cette démarche, les intervenants de l'Équipe Itinérante sont invités à se faire co-chercheurs. Ainsi, les informations collectées par les chercheurs sont soumises au regard critique des acteurs et des chercheurs tout au long de la recherche et feront l'objet d'échanges qui serviront de base pour produire un ouvrage collectif. Nous espérons que cette démarche permettra une meilleure appropriation des résultats de recherche de façon à avoir un impact réel sur les pratiques auprès des personnes itinérantes ou à risque de le devenir.

Capsule d'information du Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale

Depuis longtemps souhaité par les intervenants du milieu et les chercheurs, le 8 décembre dernier, le CRI organisait un séminaire d'une demie journée qui a réuni une vingtaine de chercheur(e)s et de praticien(ne)s pour discuter des enjeux et défis de la recherche en matière d'itinérance et nommer des thématiques prioritaires sur lesquelles la recherche devrait apporter une attention particulière. En voici quelques-unes.

L'une des thématiques faisant l'objet d'un grand intérêt est sans aucun doute la nécessité de documenter les pratiques et les modèles d'intervention spécifiques à la problématique de l'itinérance. La recherche se doit de mettre au jour toute la richesse de l'expertise d'intervention développée dans les milieux de pratique. Mettre en lumière les expériences d'intervention novatrices donne l'occasion de se constituer une mémoire collective. De plus, la recherche « évaluative » permettrait de développer un argumentaire sur la pertinence des interventions en itinérance, procurant ainsi aux organismes des outils solides pour la reconnaissance et le financement.

Les recherches faisant l'analyse de l'impact de certaines politiques sociales, fiscales ou encore de règlements municipaux sur les conditions de vie des personnes est également un sujet qui suscite énormément d'intérêt dans les milieux de la pratique. Ce type de recherche permet aux intervenants terrain de soutenir des revendications pour améliorer les conditions de vie des personnes dans la mesure où les

résultats de recherche permettent d'étayer un argumentaire crédible destiné aux décideurs.

D'autres thématiques comme la question de l'ingérence thérapeutique, l'itinérance en région, la participation des usagers et usagères dans les organismes ou l'intervention par les pairs sont d'autres idées lancées lors de cette rencontre.

Les personnes participantes terminent en soulignant qu'il n'y a pas que le choix des thèmes de recherche qui soit important; le développement de stratégies de diffusion des connaissances l'est tout autant. En plus de son rôle de production de connaissances, la recherche en itinérance doit être utile aux milieux de pratique. C'est en se dotant de stratégies de diffusion des connaissances efficaces que nous y parviendrons.

Vous pourrez consulter le site Internet du CRI où vous trouverez sous peu un compte rendu plus exhaustif des discussions : www.unites.uqam.ca/CRI/

N'oubliez pas de réserver votre journée du **vendredi 25 mai 2007** pour le **colloque annuel du CRI** sous la thématique « Les refuges à la croisée des chemins », qui se déroulera à l'UQAM. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet du CRI à l'adresse suivante : www.unites.uqam.ca/CRI/ ou téléphoner à **Carolyn Grimard** au (514) 987-3000 # 4305

Informations générales

adresse postale :
CP 60140
5101, rue Saint-Denis
Montréal (QC)
H2J 4E1

Une foule d'informations sur votre Réseau Accessibles sur Internet au www.rapsim.org dans la section consacrée au RSIQ

Coordonnatrice : **Nathalie Rech**
Téléphone : (514) 528-6466
Courriel : nathalie.rech@videotron.ca

Président : **François Roy**
Téléphone : (819) 246-6644
Courriel : logemenoccupe@bellnet.ca